



Chambre des communes
CANADA

**Sous-comité du commerce international, des
différends commerciaux et des investissements
internationaux du Comité permanent des affaires
étrangères et du commerce international**

SINT • NUMÉRO 030 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 31 mai 2005

—
Président

M. John Cannis

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le mardi 31 mai 2005

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.)): Mesdames et messieurs, nous avons le quorum et cette séance du Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international est ouverte.

J'aimerais profiter de l'occasion pour présenter nos témoins qui nous parleront du chrysotile. Il s'agit de Raynald Paré et de Pierre Laroche, respectivement président et conseiller technique du Mouvement ProChrysotile. Soyez les bienvenus. Nous vous voyons clairement sur le vidéo. Nous avons hâte d'entendre votre exposé.

Alors, messieurs, nous aurons un exposé de 10 minutes de votre part, en français ou en anglais, selon votre préférence, et ensuite, les membres de notre comité vous poseront des questions.

Soyez les bienvenus. Vous avez la parole.

[Français]

M. Raynald Paré (président, Mouvement ProChrysotile): Merci infiniment aux membres du Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux. Nous sommes très honorés d'être reçus par vous. Nous avons un message à faire passer et nous nous sommes bien préparés. Nous espérons que notre message sera entendu.

Je voudrais aussi remercier le Bloc québécois d'être à l'origine de cette rencontre. Je l'apprecie énormément.

Je voudrais maintenant que nous nous présentions personnellement.

Mon nom est Raynald Paré. Je suis le président du Mouvement ProChrysotile québécois qui a été fondé il y a cinq ans. Je suis un enseignant à la retraite depuis quelques années et le président bénévole de ce mouvement, car c'est une cause qui me tient à coeur.

Je vous présente Pierre Laroche.

M. Pierre Laroche (conseiller technique, Mouvement ProChrysotile): Je suis ingénieur de profession, et je suis ici en tant que délégué de la Chambre de commerce et d'industrie de L'Amiante au sein du Mouvement ProChrysotile.

M. Raynald Paré: Je vais vous parler du mouvement lui-même. Le Mouvement ProChrysotile québécois est une coalition de 30 à 40 organismes de deux communautés: Thetford Mines et Asbestos. À peu près tous les organismes en font partie: les syndicats, la Chambre de commerce, la SADC, les députés, les maires, etc. Il y a même le directeur de l'hôpital, si ça peut rassurer les gens de la santé. Tous les intervenants des deux communautés sont présents dans ce mouvement. Il n'y a qu'une seule absente, et c'est voulu. En effet,

l'industrie du chrysotile comme telle ne fait pas partie du mouvement.

Pour nous, le chrysotile est très important, car il fait partie de notre identité. Les régions de L'Amiante et d'Asbestos sont nées grâce au chrysotile. C'est pourquoi nous les défendons avec autant d'acharnement depuis très longtemps, même si nous sommes considérablement affaiblis. Nous croyons que le chrysotile a sa place dans le monde d'aujourd'hui et même dans celui de demain.

On sait que le chrysotile est passablement malmené et qu'il a mauvaise réputation. Il est vrai qu'il y a peut-être eu des abus dans le passé, mais le chrysotile de chez nous s'exportait dans une centaine de pays et faisait partie de 3 000 différents produits manufacturés. En conséquence, nos deux communautés sont devenues très prospères à l'époque. Ce n'est plus le cas, puisque maintenant le chrysotile est malmené.

Il y a 14 mois, le mouvement a décidé de se nommer le Mouvement ProChrysotile, et non plus le Mouvement ProAmiante. Dans la région, le mot « amiante » est très populaire: la MRC s'appelle la MRC de L'Amiante, la Chambre de commerce s'appelle la Chambre de commerce et d'industrie de L'Amiante. Cinquante organismes de chez nous ont le mot « amiante » dans leur appellation. Il y a 14 mois, nous avons préféré nous identifier au chrysotile parce que nous savons maintenant que la fibre du chrysotile est tout à fait différente, ce que nous ne savions pas à l'époque. Cette fibre est différente de l'ensemble des fibres d'amiante.

Par contre, nous ne voulons pas nous faire les défenseurs de toutes les fibres d'amiante. Nous savons très bien que les amphiboles sont dangereux. C'est pourquoi, pour rétablir les choses, nous nous sommes ajustés, à la suite de discussions, et nous sommes devenus le Mouvement ProChrysotile.

Le chrysotile est une ressource naturelle, et le Canada est encore un pays basé sur les ressources naturelles. Il y a des ressources naturelles un peu partout au Canada, mais le chrysotile se retrouve surtout au Québec, à Thetford Mines et à Asbestos.

Le dossier du chrysotile est assez complexe. Nous en faisons partie, nous le vivons au quotidien. Nous nous rendons compte que le plus grand problème en est un de compréhension. C'est pourquoi, en dépit de la complexité de ce dossier, nous sommes heureux d'être ici. Le volet de la santé, par exemple, tient beaucoup de place.

Nous souhaitons traiter de quatre volets de ce dossier aujourd'hui. Messieurs les députés pourraient-ils limiter leurs questions à ces quatre volets?

D'abord, il y a le volet de l'économie de nos deux communautés, c'est-à-dire l'impact du chrysotile sur Thetford Mines et Asbestos, ce que c'était avant et ce que c'est devenu. Cela me semble important.

Ensuite, il y a le volet de la santé. La santé, c'est capital. Tout comme vous, nous n'avons pas l'intention de travailler à nous détruire. Nous croyons que le chrysotile peut être utilisé de façon contrôlée et correctement. Les études le démontrent et nous pourrions en parler. Nous pourrions y consacrer un peu de temps et davantage, si c'est nécessaire.

Le troisième volet touche la position du gouvernement canadien. Le gouvernement canadien a adopté une position à l'égard du chrysotile. Certains aspects sont positifs et d'autres sont négatifs; nous aimerions parler des bons coups et des coups un peu moins bons du gouvernement canadien dans le dossier du chrysotile au Canada et sur la scène internationale.

● (1540)

Finalement, nous aimerions aussi aborder la question de l'environnement. C'est très important, c'est un enjeu fondamental aujourd'hui. On sait que la planète est menacée. L'environnement, nous y croyons aussi. On pense même que le chrysotile pourrait être un allié pour la protection de l'environnement.

Voilà, monsieur le président, c'était mon exposé de départ. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions. Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons donner la parole à M. Boulianne, s'il vous plaît.

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Merci, monsieur le président.

D'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue aux membres du Mouvement ProChrysotile: à son président, M. Paré, et à son coéquipier, l'ingénieur Pierre Laroche. J'en profite pour remercier les responsables du cégep de Thetford Mines, qui ont mis le système de téléconférence à la disposition du sous-comité.

Monsieur Paré, vous avez dressé un portrait rapide de votre mouvement. Nous savons tous maintenant — vous en avez parlé — que l'utilisation et l'exploitation de l'amianté de jadis, celui de la famille des amphiboles, est maintenant complètement interdit. Il n'a rien à voir avec le chrysotile d'aujourd'hui, qu'on peut utiliser de façon sécuritaire.

Il y a tout un historique, et je pense que vous le connaissez.

Je crois que l'utilisation sécuritaire du chrysotile a été reconnue par l'Organisation Internationale du Travail. On se rappelle de la Convention 162 à Genève. C'était le point de départ de la reconnaissance de son utilisation sécuritaire.

Il y a aussi le gouvernement du Québec, qui, en juin 2002, s'est donné une politique nationale d'utilisation sécuritaire et accrue du chrysotile. C'était la première fois qu'un gouvernement se donnait, à l'unanimité, une telle politique. Cela n'a pas été que des mots, on a par la suite été conséquents à cet égard.

Finalement, il y a eu la Convention de Rotterdam en 2004, document extrêmement important. Le Canada avait demandé que le chrysotile ne soit pas inscrit sur la liste des produits dangereux, ce qui a été fait. Tout cela a été fait dans un contexte confirmé par des

études scientifiques. Vous en avez parlé un peu tout à l'heure, surtout au niveau de la biopersistance.

Mon préambule est long, mais vous allez voir où je veux en venir.

Il y a souvent des émissions de télévision ou des informations qui nous rebattent les oreilles avec des études anciennes. On remonte toujours à la grève de 1949. Il est vrai que c'est important, mais il y a autre chose maintenant. Il y a des études très récentes qui démontrent que le chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire.

Malgré toutes ces données et toutes ces assurances, comment se fait-il que votre message passe si difficilement, qu'on ait encore des problèmes? Il y a des mouvements de bannissement extrêmement puissants. Il faut mener un combat quotidien, et ce, à tous les niveaux, y compris au niveau politique.

Vous savez qu'il y a des partis politiques qui sont représentés ici qui ne sont pas proamianté. Je crois que vous avez des représentants du NPD avec vous. On pose très fréquemment des questions à la Chambre de communes sur le zonolite, par exemple. Étant donné qu'il y a de l'amianté, on dit que c'est extrêmement dangereux. Alors, il y a une espèce de panique.

En ce qui a trait aux conservateurs, je crois qu'ils font un effort important. Cependant, lors du dernier congrès, il y a eu une proposition qui n'a pas été acheminée vers le parquet. On doit donc recommencer tout le travail.

Comment se fait-il que le succès soit très mitigé à ce chapitre, malgré toutes ces données scientifiques?

● (1545)

M. Raynald Paré: Merci, monsieur Boulianne.

Effectivement, le chrysotile et l'amianté ont été des matériaux très utilisés après la Seconde Guerre mondiale, principalement en Europe lors de la reconstruction. Il y a des données que les Européens ne connaissaient pas. Ils ont donc utilisé l'amianté abondamment dans la reconstruction, dans les bateaux, les infrastructures, les bâtiments. Ils ne faisaient pas la distinction entre le chrysotile et les amphiboles ni entre les anciennes et les nouvelles utilisations.

Dans les nouvelles utilisations, celles que nous faisons aujourd'hui, le chrysotile est encapsulé dans des matrices comme du ciment, de l'asphalte ou des choses de ce genre. C'est de cette façon qu'il faut utiliser le chrysotile maintenant. À l'époque, on ne le faisait pas. Il y a eu des excès et il y a aujourd'hui des scandales. On parle de désamiantage. Les gens sont tellement touchés émotionnellement qu'ils ne font pas la distinction entre les amphiboles et le chrysotile.

Par ailleurs, vous savez qu'il y a eu énormément d'études sur le chrysotile depuis une cinquantaine d'années. Il y en a eu des dizaines, voire des centaines. S'il y a une matière qui est bien documentée, c'est le chrysotile. Il y a des études à n'en plus finir, dont les conclusions sont très contradictoires. Évidemment, selon le camp dans lequel on se trouve, on fait valoir certaines études. Mais les études les plus récentes, en particulier celles des trois dernières années, donc 2003, 2004, 2005, nous sont favorables. Cependant, si on est condamnés d'avance, les gens n'ont pas la curiosité d'aller voir ces études.

Vous parliez de biopersistance. Si vous permettez, je vais prendre quelques minutes pour vous parler de cette étude. Je ne sais pas s'il est possible de montrer un graphique, monsieur Gamache. Il s'agit de la biopersistance, de la latence de l'amianté dans les poumons. Avant que celui-ci ne fasse des dommages, il peut se passer de 20 à 40 ans. Les dommages sont donc très lents à venir. Il faut faire attention à ne pas substituer aux amiantés des fibres de remplacement qui n'ont pas été étudiées.

Certains pays ont fait des études sur la biopersistance qui disent ceci: plus une fibre ou une particule étrangère passe de temps dans le système respiratoire, plus elle a la possibilité de causer des dommages. C'est pourquoi le Canada, et le Québec en particulier, a mené une étude sur la biopersistance en Europe et aux États-Unis à partir du chrysotile canadien. Une autre étude a été faite par les Brésiliens avec du chrysotile brésilien. Une troisième étude de biopersistance a été faite par des Américains à partir du chrysotile fait en Californie. Les trois études, qui ont paru il y a quelques mois ou il y a un an ou deux, arrivent toutes aux mêmes conclusions.

On a fait respirer des particules à des animaux de laboratoire et on a constaté le temps de résidence de ces particules dans le système respiratoire avant qu'elles ne soient éliminées. Nous allons vous montrer un graphique qui s'intitule Biopersistance de diverses fibres respirables. Les scientifiques vous diront qu'une mesure qu'on doit retenir est lorsque 50 p. 100 de ces petites particules étrangères ont été extirpées et éliminées. Cela devient un standard. Les fibres retenues dans cette étude-ci sont le chrysotile, la fibre de céramique réfractaire, le kevlar, l'amosite, qui est une forme d'amiante dangereuse, et la cellulose.

Si vous regardez attentivement le graphique, vous constaterez que le chrysotile est extirpé et éliminé le plus rapidement, soit en 11 jours. Pour la fibre de céramique réfractaire, cela prend 60 jours; pour le kevlar, 90 jours; pour l'amosite, 466 jours; pour la cellulose, 1 000 jours et plus. Il est amusant de constater que, dans le cas de la cellulose, qui est une fibre de remplacement du chrysotile, on ne parle pas de cette mesure dévastatrice. C'est pour cela qu'il faut situer le chrysotile dans une perspective tout à fait juste.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, monsieur Boulianne.

• (1550)

M. Marc Boulianne: Oui, c'est bien. Vous nous confirmez par des études qu'on peut utiliser le chrysotile de façon sécuritaire. Cependant, on vous reproche souvent de ne pas prendre les mesures nécessaires lors de l'exportation du chrysotile. Vous savez qu'il y a aujourd'hui plus de pays consommateurs de chrysotile que de pays qui le bannissent. Cela est maintenant établi. On nous reproche souvent d'envoyer ce produit extrêmement dangereux dans le tiers monde sans avertissement, sans préparation. De notre côté, nous prenons des précautions.

Qu'en est-il de l'exportation du chrysotile?

M. Pierre Laroche: Si vous le permettez, monsieur Boulianne, je vais tenter de répondre brièvement à votre question.

Je veux d'abord préciser, pour vos collègues et pour ceux qui ne connaissent pas bien le chrysotile, que les fibres ne sont pas expédiées en vrac, mais mises directement dans des sacs à l'usine. J'ai ici un échantillon. Ces sacs sont scellés de façon étanche. Sur chacun des sacs, et non sur l'unité de sacs au complet, il y a une mise en garde claire concernant la façon d'utiliser le produit de façon sécuritaire.

Ensuite, il faut nécessairement que la façon dont le produit voyage entre l'usine où il est fabriqué et le client soit sécuritaire. Les sacs sont empilés mécaniquement et enveloppés d'un film de polyéthylène étiré avec ce qu'on appelle en anglais un *top*, soit un petit chapeau, précisément pour éviter que les sacs ne soient endommagés. Je ne sais pas si la caméra peut faire la mise au point, mais j'ai ici une brochure qui vient d'être publiée par l'Institut du chrysotile. Elle explique tout le processus suivi par ces fibres entre l'usine et le client.

Lorsque le client les utilise, que se passe-t-il? Il faut comprendre que plus de 90 p. 100 des fibres exportées actuellement dans le monde sont intégrées à des produits de fibrociment, que l'on appelait à l'époque l'amiante-ciment. Aujourd'hui, on appelle aussi ce produit chrysociment.

Il s'agit ici d'un processus par voie humide. Les sacs sont introduits dans un milieu aqueux, c'est-à-dire dans l'eau. L'endroit où l'on doit bien contrôler l'introduction des fibres est séparé de celui où l'on ouvre les sacs. Il y a en outre un système d'aspiration. D'ailleurs, pour s'assurer que le produit est utilisé par les clients de façon sécuritaire, des équipes d'ingénieurs en ventilation ont déjà recensé pratiquement tous les clients existant dans le monde. Des délégations ont été envoyées par le biais de l'Institut du chrysotile afin d'aider ces pays ou ces clients à utiliser le produit de façon sécuritaire. On aide même ces gens à concevoir des zones d'aspiration de façon à s'assurer que les travailleurs n'aspirent pas les fibres.

De plus, il existe un autre type de sacs. Ceux-ci ne sont pas constitués de polyéthylène mais de papier soluble. On n'a même pas à les ouvrir: ils sont introduits directement dans le mélange. De cette façon, les travailleurs ne sont aucunement exposés aux fibres.

Certains prétendent que les fabricants, exportateurs ou producteurs de chrysotile, qu'ils soient canadiens, russes ou brésiliens, ne s'assurent pas que les clients utilisent le produit de façon sécuritaire. Or, c'est complètement faux. De plus, les agences locales, régionales et nationales de ces pays surveillent sur place l'application des normes. Enfin, il existe entre les producteurs un mémoire d'entente selon lequel on ne vend pas ce produit à des clients délinquants, en l'occurrence ceux qui feraient preuve de mauvais comportement.

Je pense qu'à l'heure actuelle, les producteurs prennent toutes les responsabilités requises pour s'assurer de ne pas mettre en danger la santé et l'intégrité physique des travailleurs des divers pays importateurs.

• (1555)

[Traduction]

Le président: Nous avons dépassé nos dix minutes.

Généralement, nous accordons 10 minutes pour les questions et les réponses. Mais nous avons tendance à être très flexibles avec notre temps.

Avant de donner la parole à Mme Jennings, vous avez placé un graphique à l'écran et nous ne pouvions pas le voir clairement. Il y a également une brochure qui décrit comment le produit est expédié. Si vous aviez l'obligeance de faire parvenir ces documents au greffier, je sais que par son entremise, chacun des membres du comité aura l'occasion d'examiner ce matériel et tout autre matériel qui pourrait ne pas avoir été inclus.

Nous donnons maintenant la parole à Mme Jennings.

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui. Je ne connais pas autant le chrysotile que vous. Un de mes anciens collègues, Gérard Binet, a fait beaucoup de travail au sein du caucus libéral concernant ce dossier. J'aimerais le remercier, car c'est à lui que je dois le peu d'information et de compréhension que j'ai.

Si je comprends bien, on veut voir aujourd'hui ce que le gouvernement fédéral pourrait faire pour combattre les mythes qui existent toujours sur la scène internationale au sujet des effets prétendument nocifs du chrysotile. On voudrait aussi voir ce que le gouvernement fédéral pourrait faire ici, au Canada, pour encourager et aider l'industrie à reprendre sa place sur la scène internationale en matière d'exportation. J'ai lu que nous avons un peu perdu la place que nous occupions à l'échelle internationale quant à l'exportation.

Comme vous travaillez dans ce domaine et que vous faites partie de ce grand mouvement avec tous les experts, etc., j'aimerais que vous formuliez des recommandations que nous pourrions ensuite, si nous sommes d'accord, soumettre au gouvernement dans un rapport. Je crois que cela sera la meilleure solution, car je pense que mes collègues ont quand même fait leurs devoirs. Même si nous ne sommes pas des experts comme vous pouvez l'être, nous avons une bonne compréhension du sujet. Nous aimerions que vous nous donniez vos recommandations.

Merci.

M. Raynald Paré: Merci, madame Jennings.

Effectivement, nous avons eu le plaisir de travailler avec M. Binet lorsqu'il était député. Nous avons été avec lui régulièrement, surtout lors de la Convention de Rotterdam. Pour nous, cela a été une bataille très importante. Il s'agissait que le gouvernement canadien s'oppose à l'inclusion du chrysotile dans la Convention de Rotterdam, étant donné qu'il y avait déjà la Convention 162 de l'Organisation Internationale du Travail, adoptée par 145 pays, qui réglementait le chrysotile sur le plan du travail.

Avant de poursuivre, je voudrais quand même ouvrir une parenthèse. Nous ne sommes pas de grands experts. Ce n'est pas nous qui faisons les études. Nous connaissons le chrysotile parce que nous le vivons au quotidien. J'aurai 64 ans prochainement, et toute ma famille...

• (1600)

L'hon. Marlene Jennings: Vous avez l'air jeune.

M. Raynald Paré: Vous êtes bien gentille.

Toute ma famille, mes oncles et les autres, ont travaillé dans le chrysotile toute leur vie. Il y en a qui sont décédés, d'autres qui sont encore vivants et qui ont tout près de 80 ans. Lorsque j'étais étudiant, j'ai travaillé dans le chrysotile. Je le connais pour l'avoir vécu au quotidien. Je vis dans une communauté où je suis entouré de chrysotile. En ce sens, je peux dire que je le connais.

Je pense qu'on peut donner foi à des études. Elles sont très importantes et contribuent parfois à alimenter la réflexion pour prendre de bonnes décisions. Je vous dirai tout de même que l'observation directe est peut-être la meilleure façon de jauger un produit comme le chrysotile.

C'est pour cette raison que, lorsque Radio-Canada a fait une émission sur le chrysotile au mois de février 2005, toute la communauté a été choquée, car cela ne correspondait pas à la réalité. Les gens ont probablement fait un travail honnête de leur point de vue, mais cela ne correspondait pas à la réalité. C'est pourquoi nous pensons que pour connaître le chrysotile, c'est bon d'y venir.

Il est certain que nous pouvons faire des recommandations. Si vous le permettez, nous pourrions même les faire par écrit.

L'hon. Marlene Jennings: Certainement.

M. Raynald Paré: Quand le gouvernement canadien a pris la position de ne pas inclure le chrysotile dans la Convention de Rotterdam, cela a été un geste courageux et très apprécié. Nous

savons qu'il y avait des enjeux commerciaux colossaux sur la scène internationale et que le gouvernement canadien subissait des pressions énormes parce qu'il était un des rares pays de l'Occident à s'y opposer. Nous étions conscients de cela. Nous sommes capables de mesurer de chez nous la valeur du geste. Je lève mon chapeau. Nous sommes très contents. Nous l'avons dit aux gens de chez nous, et ils le savent.

Cependant, cela me surprend de voir la psychose au sujet du chrysotile à Ottawa. En effet, il y a une psychose. De temps en temps, je regarde *The Hill Times*. Je ne crois pas que vous ayez le contrôle de ce journal.

L'hon. Marlene Jennings: Non, pas plus que du *Journal de Montréal*, de *La Presse*, de la *Gazette*.

M. Raynald Paré: Je comprends.

Cela nous choque un peu de voir que, dans la capitale fédérale, on dit des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Cela nous choque d'entendre dire que dans l'édifice de l'Ouest, par exemple, on prend des mesures pour les moindres petits travaux. Simplement pour enlever un cadre, on adopte toute une procédure. Cela projette une très mauvaise image et alimente une psychose. On entend...

L'hon. Marlene Jennings: Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Paré. Mon bureau est situé à l'édifice de l'Ouest. Il y est depuis le 2 juin 1997, quand j'ai été élue pour la première fois. Je suis au quatrième étage et je ressens beaucoup ce que vous dites. J'ai une équipe de trois personnes qui travaillent avec moi dans mes bureaux. J'ai vérifié, et personne ne s'est jamais plaint de son état de santé ni du moindre problème, moi non plus. Quand je vais aux toilettes des femmes et que je vois une affiche qui dit de ne pas déranger, qu'il faut téléphoner, etc., je trouve cela ridicule. C'est justement ce que vous dites. On fait peur aux gens et on alimente des mythes sur une substance que la majorité des Canadiens et Canadiennes ne comprennent pas, car nous n'avons pas fait notre travail de sensibilisation et d'éducation publique.

J'ai ouvert et fermé ma parenthèse. Je vous laisse la parole.

M. Raynald Paré: Merci, madame Jennings. Je vous félicite, je pense que vous êtes une femme courageuse. S'il y a une psychose un peu généralisée là-bas et que vous maintenez vos bureaux dans les mêmes locaux, bravo!

Je ne sais pas ce que vous pouvez faire pour contrer cette psychose dans la fonction publique. L'une des demandes que nous pourrions faire serait peut-être que le gouvernement travaille pour contrer la psychose qui se généralise à Ottawa et que nous avons beaucoup de difficulté à comprendre chez nous, à Thetford Mines et à Asbestos. Il me semble qu'on est toujours dans le Canada. Il me semble qu'il y a des députés de chez nous qui vont chez vous. Nous ne comprenons pas qu'il y ait chez vous, à Ottawa, un comportement aussi différent du nôtre. Ce serait une première chose.

Si vous me le permettez et si le temps le permet, j'aurais une deuxième demande à faire, madame. Vous savez comme moi que les industries nationales sont encouragées par les consommateurs du pays et souvent par les gouvernements de ce pays. Nous constatons que le gouvernement canadien nous appuie. Preuve en est la Convention de Rotterdam. Je reviens souvent là-dessus. Je me dis que si le gouvernement canadien nous a appuyés dans de cas de la Convention de Rotterdam, il doit faire la même chose sur les autres tribunes internationales. J'imagine que le gouvernement canadien défend le chrysotile parce qu'il est cohérent avec lui-même.

Toutefois, ce que j'entends dire est: si le gouvernement canadien est en faveur du chrysotile, comment se fait-il qu'il n'en consomme pas? Vous savez que le Canada est à peu près le seul pays parmi les producteurs de chrysotile dont le gouvernement ne consomme pas de chrysotile. Vous savez que le chrysotile peut vraiment être consommé d'une façon très avantageuse pour tout le monde, en respectant l'environnement avec des produits durables. Cela donnerait un coup de main aux communautés du chrysotile et, en même temps, cela enverrait un message très sérieux. Au-delà de la parole, on passerait aux gestes.

Pour l'instant, ce sont deux demandes que je ferais au gouvernement, madame Jennings.

• (1605)

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur Paré, je dois vous dire que je trouve vos deux recommandations éminemment raisonnables. Je serais entièrement d'accord pour que ce comité adopte ces deux recommandations comme les siennes dans le rapport qu'il déposera auprès du gouvernement.

M. Raynald Paré: Merci infiniment.

Le président: Merci, madame Jennings.

[Traduction]

Le président: C'est au tour de M. Ted Menzies.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Paré.

Je représente une circonscription du sud de l'Alberta et dans mon coin de pays, ce produit n'est pas aussi populaire que le boeuf, par exemple. Alors, pardonnez-moi si je n'ai pas une connaissance aussi approfondie de la question que vous et certains des autres membres du comité.

Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'emplois que cela signifie? Quelle est la valeur de cette industrie aujourd'hui et pouvez-vous nous donner un aperçu de son potentiel?

[Français]

M. Pierre Laroche: Si vous me le permettez, monsieur Menzies, je vais répondre à votre question en faisant une rétrospective très brève sur la façon dont vivaient ici les régions grâce, en partie du moins, à l'extraction minière du chrysotile.

Autour des années 1970, c'est-à-dire à l'apogée de l'industrie, dans les régions de Thetford Mines et d'Asbestos, il y avait plus de 6 000 d'emplois directs dans le secteur du chrysotile. À la suite des difficultés qu'a traversées l'industrie, on parle maintenant d'environ 1 000 travailleurs, toujours dans ces deux communautés.

Par contre, ces dernières ont diversifié leur économie. À titre d'exemple, les industries légères se sont développées de façon intéressante.

Voici un autre graphique qui montre qu'en 1971, dans la région de L'Amiante, le secteur primaire, c'est-à-dire le secteur agricole — que vous connaissez bien, monsieur Menzies —, le secteur des forêts et le secteur minier, comptait pour 33,4 p. 100 de l'économie, c'est-à-dire des emplois. En 2001, cette proportion est tombée à 12,3 p. 100.

Parallèlement, le secteur secondaire, c'est-à-dire le secteur de la transformation, est passé de 18 p. 100 en 1971, à près de 29 p. 100 cette année.

Il est aussi important de dire que dans les années 1970, le volume de production et d'exportation de fibres de chrysotile était, à son maximum, de 1 million et demi de tonnes. On parle maintenant d'une production combinée de l'ordre de 170 000 tonnes. Ces chiffres

démontrent que le nombre d'emplois a diminué, tout comme la capacité de production.

Par contre, dans la région de Thetford Mines — et on pourrait établir un parallèle avec la région d'Asbestos —, l'impact économique actuel sur les masses salariales, c'est-à-dire les salaires gagnés par les travailleurs, dépasse 25 millions de dollars. En ce qui concerne l'achat de fournitures — de 16 à 18 millions de dollars environ — et les taxes versées aux commissions scolaires et autres municipalités, l'impact est de l'ordre de 1 million de dollars. L'industrie comme telle reste donc très importante et, ici comme à Asbestos, elle est le plus gros employeur, si on exclut le secteur de l'éducation et le secteur hospitalier. L'industrie minière est l'employeur privé le plus important dans nos deux communautés.

Enfin, une des solutions que l'on entrevoit à plus long terme ayant un impact sur l'économie locale est la transformation de ces ressources ou des résidus, parce qu'au fil des ans, dans les deux régions, on a accumulé plusieurs centaines de millions de tonnes de résidus d'usinage. On parle de 700 à 800 millions de tonnes et on sait que ces résidus contiennent énormément de métaux, comme le magnésium et le nickel. Ces montagnes de résidus pourront éventuellement servir à produire du magnésium métallique, comme on a déjà tenté de le faire à l'usine Magnola à Asbestos, à extraire d'autres composés à base de magnésium ou tout simplement des composés à base de nickel. À long terme, il y a donc un grand potentiel de ressources secondaires que l'on pourrait dériver de ces résidus.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question, monsieur Menzies.

• (1610)

[Traduction]

M. Ted Menzies: Cela aide certainement. Merci.

Vous dites que le magnésium résiduel est un produit ayant une valeur assez élevée. Est-elle suffisamment élevée pour payer les frais d'extraction à partir de ces résidus?

[Français]

M. Pierre Laroche: Si les prix sur le marché international sont suffisamment élevés, oui. Cependant, les coûts sont quand même plus élevés que ceux de producteurs comme la Chine, par exemple, qui est un producteur à coût très bas. Par contre, au moment où on se parle, le prix du magnésium métallique est quand même très élevé. Ainsi, si quelqu'un voulait se lancer en affaires actuellement, cela pourrait être intéressant.

Par ailleurs, le marché des métaux est un marché cyclique, c'est-à-dire que les prix varient au fil du temps. Donc, il faut s'assurer, lorsqu'on démarre un projet, que les coûts d'opération sont suffisamment bas pour faire face au monde cyclique des métaux.

[Traduction]

M. Ted Menzies: J'ai une autre question, si vous le permettez. Je vais revenir sur des observations précédentes concernant la perception du public. Je pense que nous savons l'ampleur de la tâche qui vous attend pour changer la perception du public.

Quelles mesures avez-vous prises pour informer le public—je ne veux pas utiliser le mot « éduquer »—de ce que vous venez de nous dire précisément aujourd'hui? Comment faites-vous face à ce défi?

•(1615)

[Français]

M. Pierre Laroche: Vous avez très bien compris que le défi est assez important. Au moment où on se parle, le mandataire principal est l'Institut du chrysotile à Montréal. Cet institut donne de l'information aux quatre coins de la planète. Il produit des brochures — je vous en ai montré un exemple tout à l'heure —, il organise des conférences aux quatre coins du monde pour informer les utilisateurs, de concert avec les producteurs. L'Institut du chrysotile est un regroupement des entités syndicales impliquées directement au Québec, des producteurs de chrysotile et des deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial. Ce sont les principaux acteurs au sein de cet institut.

Quant au mouvement local ici, nos moyens étant très limités, nous participons surtout par le biais d'invitations de la part des médias. Nous nous organisons même pour que les médias nous invite à diffuser des informations au plus grand nombre de personnes possible. Bien sûr, lorsque vous nous donnez une occasion comme celle d'aujourd'hui, c'est excellent. Cela nous permet de sensibiliser non seulement les gens du Québec, mais aussi nos amis de l'Alberta et des autres provinces canadiennes et des territoires. Il est extrêmement important que le message ne soit pas véhiculé uniquement au Québec ou à l'étranger, mais également à l'échelle pancanadienne. Je crois que nos amis, nos compatriotes des autres provinces ne connaissent pas bien le chrysotile. Je crois que lorsqu'ils sont informés, ils le sont peut-être de façon alarmiste, négative et biaisée.

Je pourrais retourner la question à M. Menzies. Est-ce que le gouvernement ou votre parti politique — j'interpelle également vos collègues des autres partis — serait intéressé à ce que l'on organise des activités sur la Colline du Parlement afin d'informer l'ensemble des députés canadiens? Si nous pouvions le faire, avec les gens de l'Institut du chrysotile, cela serait extrêmement intéressant puisque vous devez, vous aussi, être interpellés par vos électeurs au sujet des risques hypothétiques liés à l'utilisation de l'amiante en général ou du chrysotile en particulier.

À titre d'exemple, j'ai apporté des produits qui sont communément fabriqués et utilisés à la grandeur de la planète. Nous avons ici un fibrociment dont les fibres sont encapsulées dans une matrice de ciment. Les risques associés à ce produit sont donc pratiquement nuls. Lorsqu'on l'installe, on prend les précautions appropriées et c'est réglé.

Nous avons aussi une carotte d'asphalte de chrysotile extraite d'une route qui a été pavée avec ce matériau. Le pavage comme tel contient 1,3 p. 100 de fibres, ce qui permet d'y ajouter du bitume liquide, qui provient justement de l'Alberta. Cela permet de faire une route plus étanche, qui résiste mieux à l'infiltration de l'eau et qui est plus durable. Le fait d'ajouter ces fibres double la durée de vie des chaussées routières. Il s'agit d'un très grand avantage, compte tenu du climat que nous avons au Canada.

Nous avons maintenant une tuile de toiture qui était produite dans les pays asiatiques. Cette tuile est nettement plus durable que les revêtements que l'on retrouve présentement sur nos résidences. Le produit comme tel peut être installé de la même façon que celui que les gens de la construction installent aujourd'hui. Les fibres sont intimement liées à la matrice de ciment. Donc, le risque est pratiquement nul.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons dépassé le temps alloué de deux minutes et demie. Vous voyez comment la question nous intéresse, messieurs?

Sur ce, nous donnons la parole à M. Julian.

•(1620)

[Français]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Paré et monsieur Laroche, d'être présents aujourd'hui. Bien sûr, nous trouvons cela très intéressant. Votre suggestion de venir sur la Colline du Parlement donner un peu plus d'information aux députés est, selon moi, très valable et très valide, car il est sûrement important d'avoir davantage d'information.

J'aimerais revenir à la question des impacts économiques. Vous avez parlé tout à l'heure du fait que le pourcentage d'emplois dans la région de l'amiante est passé, pour le secteur primaire, de 33 p. 100 environ en 1971 à 12 p. 100 en 2001.

Alors, si on tient compte du nombre d'emplois qui ont été perdus dans ce secteur, est-il est juste de dire que la région de l'amiante a perdu des emplois dans tous les secteurs pendant cette période, qu'il y a, dans l'ensemble, moins d'emplois en 2001 qu'il y en avait en 1971?

M. Pierre Laroche: Au moment où nous nous parlons, il y a nécessairement moins d'emplois. La perte de ces emplois du secteur primaire a été compensée en partie par les emplois des secteurs secondaire et tertiaire, du secteur des services.

Il faut dire aussi que la population des régions de Thetford Mines et d'Asbestos tend à vieillir. Les jeunes sont allés se faire instruire dans les grandes villes, comme Montréal, Sherbrooke et Québec. Souvent ils ne reviennent pas dans la région. Ils trouvent des emplois dans les grandes villes et y demeurent.

M. Peter Julian: C'est dommage, parce que c'est une région extraordinairement belle. J'ai passé plusieurs semaines là-bas. Les gens sont aimables et travailleurs. C'est beau là-bas.

M. Pierre Laroche: Merci beaucoup. On apprécie vos commentaires.

C'est ce qui s'est passé en réalité au cours des 20 dernières années. Les gens d'affaires ont travaillé très fort pour créer de nouvelles entreprises. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais il y a une industrie qui fabrique des comptoirs de cuisine faits avec du granit synthétique, un quartz mélangé avec une résine. On fabrique aussi de l'olivine synthétique à même les résidus de chrysotile, pour faire du sablage à jet. Il y a également les plastiques. L'industrie du plastique s'est très bien développée. Il y a aussi des ateliers mécaniques. On a deux fonderies d'acier et de fonte ici, dans la région. Plusieurs petites entreprises se sont développées.

Au moment où je vous parle, monsieur Julian, il y aurait, dans la MRC — la municipalité régionale de comté — environ 21 000 emplois dans tous les secteurs combinés. Tout ce que l'on espère, c'est que ce nombre pourra augmenter, peu importe dans quel le secteur.

C'est pour cette raison que je mentionnais tout à l'heure à votre collègue Menzies qu'il serait intéressant que l'on mette en valeur les résidus. D'une part, il pourrait être intéressant de les transformer, mais il y a également, d'autre part, tout le volet touristique, qu'on n'a pas mentionné. La Chambre de commerce et d'industrie s'intéresse également à tous les secteurs. Le secteur minier est très important, mais le secteur du tourisme aussi, de même que la transformation.

L'oléochimie, la récupération des graisses végétales, etc., est également un secteur d'avenir. Cela devrait se produire d'ici cinq à dix ans. Par conséquent, nous demeurons assez optimistes quant à l'avenir de notre région.

À Asbestos, les gens font aussi de très beaux cheminements. La production de tomates en serre se développe de façon intéressante.

C'est pourquoi je regarde évoluer nos deux régions et je ne suis pas un pessimiste de nature, au contraire. Par contre, on veut faire une demande à votre gouvernement. En ce qui concerne le secteur du chrysotile, je suis fondamentalement convaincu que l'on doit informer très bien vos collègues de la Chambre des communes et conscientiser les citoyens canadiens aux produits extraordinaires, moins énergivores et plus durables que j'ai montrés tout à l'heure à votre collègue et que l'on peut commercialiser. Il est clair dans mon esprit que pour faire du développement durable, il faut des matériaux qui durent le plus longtemps possible, des matériaux qui ne se retrouveront pas dans les dépotoirs après quelques années, mais qui dureront cinq et même 100 ans. Or, les produits de fibrociment que l'on vous a montrés sont des exemples de produits très durables. C'est pourquoi je crois que les gens de votre parti politique, tout comme ceux des autres partis qui vous entourent et tous les gens en général, ont la responsabilité d'examiner de façon objective, de façon scientifique, toutes les potentialités que recèle cette ressource naturelle.

Bien sûr, vous direz que je prêche pour ma paroisse, mais je crois qu'on peut faire des coalitions intéressantes entre les différentes parties du Canada. Qu'il s'agisse de l'Ouest canadien, de l'Ontario ou des Maritimes, il est possible de mettre en commun toutes nos ressources et de devenir un exemple pour le reste de la planète d'un usage responsable et très utile des ressources naturelles, dont la chrysotile. Je crois qu'il y a un potentiel pour l'ensemble du Canada quant aux retombées économiques et sociales.

• (1625)

M. Peter Julian: Je suis d'accord avec vous, monsieur Laroche, surtout si on n'oublie pas la Colombie-Britannique. C'est ma province et elle très importante.

J'ai deux questions à vous poser. Je veux aller un peu plus vite, car il me reste seulement quelques minutes. J'ai une question qui touche le passé et une autre qui touche l'avenir.

La question qui touche le passé porte sur les pertes d'emplois dans la région de L'Amiante entre 1971 et 2001. J'imagine que cela a eu un effet assez catastrophique pour les petits commerces, que les commerçants ont été affectés par ces pertes d'emplois. À votre avis, les programmes de transition du gouvernement étaient-ils suffisants, étant donné l'ampleur des pertes d'emplois pendant cette période dans la région de L'Amiante?

Quant à l'avenir, comment pourra-t-on concilier toutes ces questions de promotion du chrysotile et de protection de l'environnement dans les années à venir?

M. Raynald Paré: Nous considérons parfois que les programmes gouvernementaux destinés à aider des entreprises ou des régions à faire une transition ne fonctionnent pas très bien. On fait des reproches au gouvernement du Québec, mais je ne veux pas trop insister là-dessus. Au Québec, il y a environ 200 communautés qui vivent d'une mono-industrie ou d'une seule entreprise. Quand l'entreprise est menacée, toute la communauté est menacée. Theford Mines et Asbestos en sont des exemples. Notre conversion est difficile. Malgré toutes les statistiques de tout à l'heure, il reste l'exode des jeunes et le chômage élevé. La région va relativement bien grâce à la fierté des gens. On a beaucoup insisté sur l'achat local

et l'entraide. Ce sont des valeurs que l'on retrouve chez nous. Les gens sont très fiers, il y a une communauté et un sentiment d'appartenance. C'est très présent et cela nous aide énormément.

Le gouvernement fédéral a des programmes qui passent par les SADC. Il y en a une chez nous et elle fait un excellent travail. Développement économique Canada fait aussi un excellent travail. Cependant, comme notre région vivait d'une mono-industrie où les travailleurs étaient majoritairement syndiqués, l'esprit entrepreneurial ne s'est pas beaucoup développé. Ce n'est pas un reproche, bien au contraire, puisque je crois au syndicalisme. On constate chez nous que les porteurs de dossiers ne sont pas assez nombreux. C'est pourquoi des programmes existent maintenant au cégep et dans les écoles secondaires, ainsi que divers projets pour mousser l'esprit entrepreneurial. On trouve cela également au CLD et à la SADC. C'est un changement de mentalité qui se fait lentement, mais sûrement. Entre-temps, il est bien sûr que la communauté en souffre, mais on n'est pas malheureux pour autant. On tient au chrysotile.

Pour répondre à votre seconde question, qui touchait la protection de l'environnement — une valeur et un enjeu fondamentaux aujourd'hui —, on a la prétention de penser que le chrysotile peut être un allié de l'environnement. Tout à l'heure, mon collègue vous parlait de divers produits qui durent très longtemps lorsqu'on y incorpore du chrysotile. Je voudrais revenir à un exemple en particulier, l'asphalte. Le gouvernement du Québec a commencé à utiliser davantage d'asphalte fait avec du chrysotile, et cela devrait augmenter au cours des années qui viennent.

On constate que lorsqu'on incorpore de 1,3 p. 100 à 1,7 p. 100 de chrysotile à l'asphalte, le bitume devient davantage absorbant et que moins de fissures se créent. Dans nos pays nordiques, les fissures brisent l'asphalte parce que l'eau s'y infiltre et que la glace finit par la briser. On constate que lorsqu'on y met du chrysotile, l'asphalte dure presque deux fois plus longtemps et qu'elle ne coûte que 15 p. 100 plus cher. En termes de protection de l'environnement, c'est un exemple.

Pour les fibrociments, c'est la même chose. On nous reproche parfois d'exporter le chrysotile dans des pays en émergence et on nous accuse de profiter de l'ignorance de ces pays. Ce n'est pas pour cela que nous le faisons. Les fibrociments requièrent une technique relativement simple et accessible. C'est pourquoi ces pays importent beaucoup de chrysotile. Ils font venir du chrysotile d'un peu partout et ils construisent des infrastructures d'aqueduc qui améliorent leur qualité de vie. Je ne serais pas étonné, quand nous bouclerons la boucle, que le Canada revienne davantage à la consommation de tuyaux faits d'un amalgame de chrysotile et de ciment, du chrysociment, comme cela se faisait il y a une trentaine d'années. Le chrysotile a été tellement décrié qu'il est devenu un produit qui ne cadre pas avec la rectitude politique et il est rejeté.

• (1630)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Tout le monde a eu environ 12 minutes comme je peux le constater par mon chronomètre ici.

Je veux donner un peu de temps pour une question très brève à M. Bellavance, qui est un député visiteur à notre comité. Si vous voulez poser une brève question, allez-y.

Et nous avons besoin d'une réponse brève, parce que nous devons passer à la deuxième partie de notre ordre du jour.

[*Français*]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président. J'apprécie beaucoup que vous me laissiez quelques minutes. Je serai bref.

Merci pour vos témoignages, messieurs Paré et Laroche. C'est toujours très intéressant et très important pour nos régions. Évidemment, mon collègue Boulianne et moi sommes déjà très sensibilisés à la question, mais c'est important que tout le monde le soit à la Chambre des communes et un peu partout au Canada.

Il y a eu des reportages alarmistes, par exemple à l'émission *Enjeux* de Radio-Canada, qui démontrent que vous avez encore — nous aussi — beaucoup de travail à faire pour défendre l'utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile.

J'aurais une question pour vous concernant la Convention de Rotterdam. On sait que le chrysotile en a été exclu. C'est une excellente nouvelle, mais on a des informations d'après lesquelles il est possible que le Chili et l'Union européenne reviennent à la charge. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler.

J'aimerais qu'on démontre que les produits de remplacement fabriqués au Chili et dans l'Union européenne sont aussi dangereux, sinon plus, que le chrysotile, en ce qui concerne la biopersistance. D'ailleurs, vous nous avez montré un tableau fort éloquent tout à l'heure. J'aimerais donc savoir s'il existe d'autres études qui démontrent que les produits de remplacement sont plus dangereux que le chrysotile. Cela serait pour nous une arme défensive fort intéressante.

M. Raynald Paré: À ma connaissance, monsieur Bellavance, des études aussi en profondeur que celles portant sur le chrysotile n'existent pas.

Tout à l'heure, je vous parlais de cellulose, de fibres de remplacement dans l'étude sur la biopersistance. À ma connaissance, ce sont les seules études. Vous avez raison: s'il y avait des études et que nous pouvions faire des comparaisons, je pense que nous serions nettement avantagés. Nous le souhaitons ardemment. Nous incitons le gouvernement du Québec à faire des études sur les fibres de remplacement.

Vous évoquez la Convention de Rotterdam. Nous sommes toujours un peu prudents, car les victoires ne sont jamais acquises définitivement. Nous savons que des pays sont très mécontents que le gouvernement du Canada n'ait pas inclus le chrysotile dans la Convention de Rotterdam. Nous savons aussi qu'ils reviendront avec une nouvelle stratégie. Ils veulent créer une deuxième catégorie de

produits moins dangereux, comme le chrysotile, que l'on pourrait peut-être ajouter dans une prochaine convention.

Nous sommes évidemment contre cela, parce que le chrysotile est déjà très réglementé dans le cadre de la Convention 162 sur l'amiante signée à Genève en 1986.

[*Traduction*]

Le président: Je suis désolé, nous devons passer à la deuxième partie.

Monsieur Paré, vous nous avez montré trois documents. Je vous demanderais de les faire parvenir à notre greffier s'il vous plaît. J'ai remarqué que les membres du comité étaient intéressés à voir ces graphiques et ces données, et j'aimerais les voir moi aussi.

Merci beaucoup de votre exposé approfondi et de vos recommandations solides. Comme l'a dit mon collègue, M. Julian, ce serait certainement une très bonne idée d'avoir de l'information sur la Colline. Peut-être qu'un jour—qui sait—nous pourrions organiser, avec votre collaboration, un centre d'information sur la Colline de sorte que les autres députés soient au courant de l'ensemble de la question et qu'ils soient en mesure d'interagir de manière intelligente.

Merci de cette excellente présentation.

Nous allons lever...

● (1635)

[*Français*]

M. Raynald Paré: Monsieur le président, je vous remercie infiniment de nous avoir invités. J'ai beaucoup apprécié cette séance d'information. Je pense qu'un rapprochement se fait entre nous.

Nous sommes disponibles pour aller à Ottawa et pour apporter des échantillons. Nous sommes également intéressés à vous envoyer toute la documentation que vous nous demanderez. Vous avez fait référence à trois documents; soyez sûrs que nous allons vous les acheminer.

Je voudrais vous remercier, monsieur le président, ainsi que chacun des membres de ce sous-comité. À la prochaine.

[*Traduction*]

Le président: Un dernier conseil : n'hésitez pas à envoyer de l'information au 308 députés du Parlement. C'est la démocratie ici au Canada. Si vous voulez nous informer sur une base continue sur cette question, sentez-vous bien à l'aise de le faire.

Merci.

Chers collègues, je vais suspendre les travaux pour un instant. Je suis désolé, Marc, mais nous devons passer à la séance suivante.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.